



Paris, le 27 mars 2020

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé et Monsieur le Directeur Général de la Santé.

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Monsieur le Directeur Général de la Santé,

Qu'elles soient désirées ou non, des grossesses vont débuter, se poursuivre et arriver à terme pendant cette période de pandémie. Avec 60 000 accouchements par mois, les sages-femmes sont au front sur l'ensemble du territoire durant cette lutte contre le SARS-Cov2. Les prises en charge dégradées vont avoir des répercussions bien au-delà de la période de confinement.

Un premier point d'inquiétude de notre profession est la dotation actuelle en matériel qui ne permet pas de prendre en charge correctement et en toute sécurité les parturientes et leurs nouveau-nés. La situation est hétérogène selon les territoires et nous sommes conscients que d'autres professionnels de santé rencontrent également des difficultés d'approvisionnement de masques et de matériel. Cette sous-dotation pénalise les équipes hospitalières, territoriales et libérales à l'œuvre chaque jour.

Dans certaines structures hospitalières, les professionnels ont un accès très limité aux masques chirurgicaux ainsi qu'aux autres éléments de protection nécessaires comme la surblouse. Cela met en péril leur santé avec un sur-risque évident de contamination. Ce manque de matériel a des conséquences au-delà même de la prise en charge médicale de la patiente puisqu'il remet en cause aujourd'hui le droit fondamental du co-parent à assister à la naissance de son enfant et à l'accompagner pour ses premières heures de vie. La place et le rôle indispensable du conjoint lors de l'accouchement, soulignés et réaffirmés par l'OMS dans le contexte de crise, est aujourd'hui remis en cause du fait du manque de matériel (masques, surblouses...) rendant, pour les équipes soignantes, le conjoint potentiellement "dangereux".

Les équipes des maternités ont besoin d'équipement suffisant pour que les naissances en France puissent continuer de se dérouler en toute sécurité médicale et émotionnelle pour les équipes soignantes et les couples.

Sur le terrain, les sages-femmes libérales se réorganisent pour venir en renfort de l'hôpital public mis en difficulté par l'afflux massif de patientes COVID + et l'augmentation de professionnels en arrêt. Cependant, elles ne disposent pas non plus du matériel indispensable pour se rendre au domicile de patientes enceintes ou même pour les recevoir en cabinet. A l'heure où les sorties de maternité sont de plus en plus précoces, ce sont les sages-femmes libérales qui se mobilisent pour les prendre en charge. Cette situation va mettre prochainement en péril la continuité des soins urgents en maternité et le suivi indispensable des couples mère-enfant.

Aujourd'hui, les sages-femmes libérales, en première ligne de la prise en charge des couples et des nouveaux-nés potentiellement COVID +, ont besoin de matériels adaptés. Ces suivis en ville risquent de ne plus être assurés faute d'équipement adéquat.

D'autre part, il n'est pas acceptable que des femmes demandeuses d'interruption volontaire de grossesse trouvent porte close, sans solution de repli. Les établissements de santé effectuant l'IVG instrumentale connaissent des tensions en termes de ressources humaines et matérielles mettant à défaut le respect du délai de prise en charge. **Nous demandons l'allongement du délai légal d'IVG jusqu'à la fin de la 14ème semaine de grossesse pendant la durée de la crise sanitaire.**

Au vu du contexte, l'ensemble de la profession de sage-femme est extrêmement inquiète pour le devenir des femmes enceintes et les patientes désireuses d'interrompre leur grossesse. Elles ont été très peu prises en compte dans les stratégies sanitaires alors qu'elles sont dans une période d'extrême fragilité. Nous demandons que les moyens soient donnés aux professionnels de la grossesse d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les femmes enceintes et les nouveau-nés qui sont des publics vulnérables :

- en leur fournissant le matériel minimum nécessaire (masques, surblouses),
- en prolongeant le délai de prise en charge des IVG.

Ces propositions permettront de garantir une prise en charge "décente" et humaine des femmes enceintes, des parturientes, des parents et de leurs enfants; limitant les séquelles physiques, psychiques et émotionnelles qui émanent indéniablement des suites d'une crise sanitaire d'une telle envergure.

Veuillez agréer, Messieurs, nos plus sincères salutations.

Anne-Marie Curat,
Présidente du Conseil National de l'Ordre National des Sages-femmes

Adrien Gantois,
Président du Collège National des Sages-Femmes de France

Isabelle Fournier,
Président de l'Association Nationale des Sages-Femmes Libérales

Camille Dumortier,
Présidente de l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes

Blandine Mulin
Présidente de la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité

Marie-Anne Poumaer,
Présidente de l'Union Nationale et Syndicale des Sages-Femmes

Micheline Boivineau,
Présidente, de l'Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales